



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Airbags Takata

Question au Gouvernement n° 365

Texte de la question

AIRBAGS TAKATA

Mme la présidente . La parole est à M. Max Mathiasin.

M. Max Mathiasin . Ma question s'adresse au premier ministre et j'y associe mon collègue Olivier Serva.

Nul doute que des responsabilités seront à rechercher, mais aujourd'hui il y a urgence : seize morts sont déjà à déplorer, dont quinze dans les territoires ultramarins, et plusieurs dizaines de blessés à cause des airbags défectueux de la marque japonaise Takata. La dernière victime a perdu la vie le 30 janvier à La Réunion. Les paroles de cette jeune fille s'exprimant à la télévision après avoir perdu sa mère me reviennent : « si nous avions reçu ce courrier un mois plus tôt, ma mère serait encore en vie. »

Cela fait plus de dix ans que l'on sait que les airbags Takata ne sont pas adaptés aux climats tropicaux ultramarins : sous l'effet de la chaleur et de l'humidité, ils se dégradent au fil du temps, blessant ou tuant les automobilistes qu'ils sont censés protéger.

Après une discrète et tardive campagne incitant seulement les automobilistes à contacter un garagiste pour effectuer le changement d'airbags, le gouvernement semble avoir enfin pris la mesure du bilan dramatique de ce scandale industriel. Il était temps, car plusieurs centaines de milliers de véhicules, 100 000 dans les seuls outre-mer, plus de 140 modèles et près de 30 marques sont concernés !

À quand un recensement fiable et une liste exhaustive de tous les véhicules équipés d'airbags Takata ? Que faites-vous pour rendre obligatoire le rappel de tous les véhicules en circulation et vérifier qu'il est effectif ? Que faites-vous pour augmenter les capacités de remplacement des airbags chez les garagistes ? Dites-nous combien de temps sera encore nécessaire pour y procéder sur tout le territoire national, à commencer par les outre-mer, particulièrement exposés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT et sur plusieurs bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre chargé des transports.

M. Philippe Tabarot, ministre chargé des transports . Je vous remercie d'évoquer un sujet si important pour nos concitoyens, en particulier nos compatriotes des territoires ultramarins. Je partage l'émotion des proches des victimes dont le décès est imputé aux airbags de la marque Takata. Il s'agit d'un problème ancien et de nombreux véhicules, de constructeurs différents, sont équipés d'airbags de cette marque, susceptibles de présenter un risque grave pour la sécurité des conducteurs, notamment aggravé dans les zones au climat chaud et humide, donc notamment dans les territoires d'outre-mer.

S'il s'agit avant tout de la responsabilité des constructeurs, les services du ministère des transports sont fortement mobilisés pour faire accélérer le rythme des remplacements des airbags incriminés. Il nous faut encore communiquer davantage sur ce sujet en outre-mer pour que chacun puisse faire remplacer ses airbags dans les meilleurs délais. L'État a lancé une campagne de communication début janvier, nous mobilisons les réseaux de contrôle technique, les stations-service et, via leurs organisations professionnelles, les assureurs afin qu'ils soient nos relais auprès des conducteurs. Nous avons besoin de vous, élus des territoires concernés, pour faire passer le message, d'autant que la réparation est gratuite et rapide.

En décembre 2024, nos services ont demandé à tous les constructeurs concernés présents outre-mer de rappeler les véhicules qui ne feraient pas déjà l'objet d'un rappel effectif et de procéder à un *stop drive*.

En France métropolitaine aussi, le sujet est prégnant : après intervention de mon ministère, Stellantis a pris plusieurs mesures l'année dernière et en ce début d'année. Mes services maintiennent leur pression sur l'ensemble des constructeurs concernés afin de les obliger à prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité de nos concitoyens.

Il convient également de faire en sorte qu'une telle situation ne puisse plus jamais se reproduire. C'est pourquoi une mission d'inspection voit le jour, renforçant nos prérogatives vis-à-vis des constructeurs. Je reste pleinement mobilisé et recevrai prochainement les familles des victimes et leurs conseils pour que cette situation cesse. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, Dem et HOR.)*

Mme la présidente . La parole est à M. Max Mathiasin.

M. Max Mathiasin . Le gouvernement doit agir vite ! À chaque fois que nous, habitants des outre-mer, prenons notre véhicule, nous jouons notre vie à la roulette russe ; or vous savez que les transports, dans nos territoires, ne sont pas très développés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT et sur quelques bancs du groupe SOC.)*

Données clés

Auteur : [M. Max Mathiasin](#)

Circonscription : Guadeloupe (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 365

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 février 2025